

VENTES A L'ENCAIN

VENTES A L'ENCAIN

VENTES A L'ENCAIN

VENTES A L'ENCAIN

VENTES A L'ENCAIN

Par LOUIS C. SPEAR

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succèsion de Josephine Antoinette B...

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE DE SUCCESSION.

Cottage Simple, 1210, à l'angle des rues Dauphine et Barracks.

Résidence Simple à 2 étages, 1811 rue Marais, près de la rue St. Antoine.

Cottage Double, 164-56 rue Villier, près de la rue Kerlerec.

JEUDI, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Par LEONARD L. STERN

SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAENHLE.

Vente de partition, sans limite.

Cottage Simple, No. 788 avenue Wash-

ington.

Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chip-

prwa.

Cottage Double, Nos. 712-14 avenue

Washington.

Résidence Simple à Deux Étages, 718

avenue Washington.

Quatre Cottages Doubles, 181-22, 1815-17,

1819-21 et 1820-25 rue Religieuses.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur.

Vendra à l'enchère publique, JEUDI,

le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse des

Propriétés Foncières, No. 311 rue Bar-

onne, sans limite en vertu d'un juge-

ment de partition d'après le plan de

partition dressé par le juge de paix

de la paroisse d'Orléans, le 14 jan-

vier 1913, et signé par l'hon. E. K. Skinner,

Juge de la Cour Civile de la Paroisse d'Or-

léans, Division C, dans l'affaire ci-dessus

intitulée et qui est adressée au ven-

deur à l'enchère publique, le 15 mai 1913,

à midi, à la Bourse des Propriétés Fon-

cières, 311 rue Baronne, dans l'affaire

ci-dessus intitulée. Le vendeur se réserve

le droit de vendre à l'enchère publique

la propriété ci-dessus décrite à sa-

voir.

Prémontement.— Un certain terrain

avec toutes les bâtisses et améliorations

qui s'y trouvent et dépendances qui y

appartiennent ou de quelque façon qu'il

soit, et tous les droits, privilèges, ser-

vitudes, et avantages qui y appar-

tiennent, et qui sont en dépendance, situés

en dépendance, situés dans le Troisième Dis-

trict de cette ville, dans l'île bornée par

les rues Villier, Kerlerec, et de la Cour

Civile de la Paroisse d'Orléans, Division C,

dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui

est adressée au vendeur à l'enchère publi-

que, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse

des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

dans l'affaire ci-dessus intitulée. Le ven-

deur se réserve le droit de vendre à l'en-

chère publique la propriété ci-dessus

intitulée à sa voir.

Prémontement.— Un certain terrain

avec toutes les bâtisses et améliorations

qui s'y trouvent et dépendances qui y

appartiennent ou de quelque façon qu'il

soit, et tous les droits, privilèges, ser-

vitudes, et avantages qui y appar-

tiennent, et qui sont en dépendance, situés

en dépendance, situés dans le Troisième Dis-

trict de cette ville, dans l'île bornée par

les rues Villier, Kerlerec, et de la Cour

Civile de la Paroisse d'Orléans, Division C,

dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui

est adressée au vendeur à l'enchère publi-

que, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse

des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

dans l'affaire ci-dessus intitulée. Le ven-

deur se réserve le droit de vendre à l'en-

chère publique la propriété ci-dessus

intitulée à sa voir.

Prémontement.— Un certain terrain

avec toutes les bâtisses et améliorations

qui s'y trouvent et dépendances qui y

appartiennent ou de quelque façon qu'il

soit, et tous les droits, privilèges, ser-

vitudes, et avantages qui y appar-

tiennent, et qui sont en dépendance, situés

en dépendance, situés dans le Troisième Dis-

trict de cette ville, dans l'île bornée par

les rues Villier, Kerlerec, et de la Cour

Civile de la Paroisse d'Orléans, Division C,

dans l'affaire ci-dessus intitulée et qui

est adressée au vendeur à l'enchère publi-

que, le 15 mai 1913, à midi, à la Bourse

des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

dans l'affaire ci-dessus intitulée. Le ven-

deur se réserve le droit de vendre à l'en-

chère publique la propriété ci-dessus

intitulée à sa voir.

Prémontement.— Un certain terrain

Par ROBERT G. GUERARD. Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE. VENTE EN PARTAGE.

Catherine Vogel et al. vs. Karl Thomas

et al. — No. 102,036 — Cour Civile

de District — Division E.

Étant une partie des biens-fonds laissés

par Catherine Thomas Sitt.

Il sera vendu à l'enchère à la Bourse des

Propriétés Foncières dans l'après-

midi de jeudi le 17 avril 1913.

DES PROPRIÉTÉS DE CHOIX DU SIX-

IÈME DISTRICT DANS LE QUAR-

TIER RESIDENTIEL.

No. 351 rue Carondelet, coin de la rue

Foucher.

Maison double confortable, à deux

étages — Large galerie devant, corri-

dor de réception, salon, grande salle à

manquer, etc., balcons, etc., etc.

Très grande chambre à coucher,

chambre à bain moderne, baignoire en

acier, à deux étages point par un ar-

rière, avec deux chambres, garage,

etc.

No. 327 rue Carondelet.

Cottage simple adossé — Corridor,

salon, salle à manger, deux chambres à

coucher, chambre à bain, baignoire en

acier, etc., etc., etc.

No. 1108 rue Penitence.

Maison à deux étages avec quatre

chambres sur l'arrière du terrain; en-

fermé par un mur de clôture, etc., etc.

En vertu de et conformément à un

jugement de la Cour Civile de District

pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14

février 1913 et signé par l'hon. Geo. H.

Thibodeau, Juge de la Cour Civile de

la Paroisse d'Orléans, le vendeur se

réserve le droit de vendre à l'enchère

publique à la Bourse des Propriétés

Foncières dans l'après-midi de jeudi, 17

avril 1913, la propriété ci-dessus

intitulée à sa voir.

1. Une certaine parcelle de terre avec

les améliorations qui s'y trouvent,

et dépendances qui y appartiennent

ou de quelque façon qu'il soit, et tous

les droits, privilèges, ser-vitudes, et

avantages qui y appartiennent, situés

en dépendance, situés dans le Sixième

District de cette ville, dans l'île bornée

par les rues Carondelet, Foucher, Dela-

chaise et Baronne, et désigné par la

lettre B, mesure de 120 pieds de large

sur 120 pieds de profondeur, et désigné

par la lettre B, mesure de 120 pieds de

largeur sur 120 pieds de profondeur,

avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14

avenue Washington.

2. Un autre terrain situé dans le

même lieu que le terrain ci-dessus

designé, mesurant 120 pieds de large

sur 120 pieds de profondeur, et désigné

par la lettre B, mesure de 120 pieds de

largeur sur 120 pieds de profondeur,

avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14

avenue Washington.

3. Une certaine parcelle de terre, avec

les améliorations qui s'y trouvent,

et dépendances qui y appartiennent